

COMMUNIQUÉ CFTC

APPRENTISSAGE : QUAND UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ DONNE DES RESULTATS

La CFTC attache une grande importance à l'apprentissage qui est sans conteste l'un des meilleurs tremplins vers l'emploi puisque 70% des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation. Donc la CFTC ne peut que se féliciter des bons résultats annoncés par le ministère du travail auxquels elle n'est pas étrangère.

Pour la CFTC, [ces bons chiffres](#) sont le fruit du dialogue social organisé dans le cadre de la concertation sur l'apprentissage (fin 2017, début 2018). Concertation dans laquelle la CFTC a été très productive. Pour preuve, la grande majorité de ses propositions a été reprise dans le rapport Brunet (synthèse de la concertation sur l'apprentissage) et intégrée dans la loi « Avenir professionnelle », notamment :

- Une aide financière (500 euros) accordée aux apprentis majeurs pour passer leur permis de conduire (+ de 18000 aides accordées).
- Le relèvement de l'âge limite d'entrée en apprentissage, passant de 25 à 29 ans révolus.
- La hausse du pouvoir d'achat des apprentis avec une réévaluation de leur rémunération de 30€ par mois, soit 360€ sur l'année.
- La possibilité de réaliser une partie de son contrat d'apprentissage à l'étranger, dans le cadre du programme européen Erasmus Pro.
- Un assouplissement des horaires de travail des apprentis, dans certaines branches telles que le BTP par exemple, lorsque l'organisation du travail le justifie (jusqu'à 10 heures par jour et dans la limite de 40 heures par semaines).

Autant de mesures qui ont été de nature à accroître l'attrait des jeunes et des entreprises pour l'apprentissage. Sur certains points la CFTC souhaite en revanche aller plus loin.

- Le renforcement de l'accompagnement de l'apprenti avec l'obligation d'avoir un maître d'apprentissage sur toute la durée de son contrat. Tout n'est pas encore réglé. La CFTC considère qu'il faut donner **un véritable statut aux tuteurs et maîtres d'apprentissage** impliquant d'une part une formation obligatoire pour valider leur fonction, et d'autre part la valorisation de leur engagement en termes d'évolution professionnelle et de rémunération.
- Le développement des Campus des métiers et des qualifications. La CFTC souhaite que ces campus **regroupent sur un même site CFA, lycées professionnels et entreprises**. Ces regroupements permettraient ainsi de prendre en compte les problématiques logement, restauration et transport des étudiants, mais également les aspects liés à l'accompagnement social (infirmières, psychologues du travail). De plus, ces campus permettraient de réaliser des passerelles entre les métiers et offriraient la possibilité aux apprenants de changer d'orientation en cours d'année.

La CFTC salue les bons chiffres de l'apprentissage qui progresse d'ailleurs dans toutes les régions. Ils sont le fruit d'un dialogue social de qualité. Preuve que celui-ci peut porter des solutions efficaces pour l'économie, l'emploi et la protection sociale.